

## Rapport de la rencontre MEES – syndicats du primaire et secondaire

### Pour les syndicats du regroupement privé

Rapport de la réunion qui s'est tenue le 15 mai à 11 h.

Étaient présents à la rencontre :

Éric Bergeron (sous-ministre adjoint, politiques et relations de travail),  
Alex Perreault (conseiller politique du cabinet)  
Léandre Lapointe - FNEEQ-CSN  
Annie Charland - FEESP-CSN  
Stéphane Lapointe - FPEP-CSQ  
Jacques Landry - FPPE-CSQ  
Éric Pronovost - FPSS-CSQ  
Pierrick C. Lapointe - FTQ

Le Ministère réunit les organisations syndicales pour connaître leurs questions et leurs préoccupations quant à la réouverture des écoles primaires au Québec et le prolongement de la fermeture pour les écoles primaires du CMM et des écoles secondaires.

Voici les sujets que nous avons abordés et les réponses apportées (en bleu), le cas échéant.

- À la suite des annonces du premier ministre confirmant le prolongement de la fermeture des écoles primaires à l'intérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal et le maintien de l'enseignement en mode non présentiel pour les écoles secondaires, plusieurs questions persistent quant à la publication du bulletin de la 3<sup>e</sup> étape et la sanction des études. Est-ce que les directives ministérielles du 6 mai concernant les évaluations sont toujours en vigueur et est-ce que des confirmations sont à venir ?

Actuellement, nous sommes dans l'attente de la fin des travaux des comités sur la sanction des études, qui arriveront sous peu. Toutefois, je peux vous confirmer que les directives contenues dans le document du Q&R du 6 mai sur l'évaluation sont toujours en vigueur et que les résultats des travaux de la sanction des études iront dans le même sens. Il n'y aura pas de surprise ! Les attentes du MEES sur les bulletins et la diplomation seront cohérentes avec l'information déjà transmise.

- Il existe actuellement des informations contradictoires concernant l'ouverture de la formation professionnelle entre les niveaux secondaire et collégial. Au secondaire, la directive est claire : « Les élèves de ces secteurs pourront reprendre leurs apprentissages à compter du 11 mai, mais selon des modes variés (cours en ligne, à distance, etc.). Les écoles situées dans la CMM et dans la municipalité régionale de comté de Joliette resteront fermées pour les élèves jusqu'à la fin août. » Quant au collégial, aucune modification n'a été apportée : « fermé sauf les cas d'exception de formation pratique qui ne peuvent se faire à distance et qui sont nécessaires à la poursuite du parcours pour la diplomation de l'étudiant ». La semaine dernière, le MEES indiquait que chaque établissement collégial doit évaluer les activités pratiques qui sont absolument nécessaires et les organiser en respectant les directives de la santé publique régionale

(distanciation, désinfection, groupes réduits, etc.). Qu'en est-il pour les établissements qui offrent de la formation professionnelle et de la formation collégiale dans le même lieu ?

Le ministère donne des directives qui doivent s'appliquer à l'ensemble des réseaux en éducation. Toutefois, il se trouve toujours une situation d'exception qui demande d'être évaluée au cas par cas. Pour cette situation, nous vous demandons particulièrement de communiquer avec M. François Brochu (conseiller politique, MEES) qui sera en mesure d'évaluer le contexte et de vous donner une réponse.

- Certains établissements scolaires du réseau de l'enseignement privé prévoient et annoncent de grandes difficultés financières pour arriver à la fin de l'année et amorcer la prochaine année scolaire. Sachant que les subventions ministérielles sont maintenues et que le gouvernement s'inscrit dans une logique de maintien des emplois et qu'il désire soutenir l'ensemble des élèves du Québec, serait-il possible d'obtenir des garanties ou des indications nous permettant de croire que le gouvernement sera en mesure de soutenir le réseau privé ?

Le ministère est au courant de la situation et suit le développement. Nous prenons bonne note de vos commentaires.

- En février dernier, le MEES confirmait que [des données personnelles touchant des enseignants pouvaient avoir été dérobées](#). Le ministère affirmait également que « tous les moyens sont mis en place pour que les personnes concernées soient accompagnées adéquatement. Ces dernières recevront une lettre les informant des mesures à prendre et des ressources disponibles. Elles pourront bénéficier des services d'une société de surveillance de dossiers de crédit qui leur offrira une protection dont le coût sera assumé par le gouvernement ». Nous savons que la gestion de la crise actuelle demande énormément de ressources, mais quelle est l'avancée des engagements du MEES sur le vol des données de ses enseignants ?

Vous comprendrez que les travaux ont pris du retard dans le contexte actuel. Toutefois, nous avons bien reçu votre courriel et votre question à ce titre. Ainsi, M. Sylvain Périgny (sous-ministre adjoint à la gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources) communiquera avec vous au début de la semaine prochaine afin de vous informer des développements dans ce dossier.